ACR Repérer et accompagner les jeunes et adultesayant des troubles psychiques

Fiche technique

Secteurs
Tous secteurs

Public
Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux en charge de l'accompagnement des personnes (jeunes et adultes), professionnels des établissements et services relevant de la protection de l'Enfance, professionnels des établissements de santé mentale

Durée
Phases de coopération (4 séquences de 3 heures 30 + 1 heure de FOAD + 2 réunions de préparation à la formation + 1 séquence de retour d'expériences). Phases de développement de connaissances (5 séquences de 3 heures 30 dont 1 séquence de FOAD).

Organisme de formation
➲ CEFRAS

Date limite d'inscription
31/03/2021

Lieux & dates

➲ **Groupe 1**
44
Du 14 déc. 2020 au 20 sep. 2021
➲ **Groupe 2**
49
Du 14 déc. 2020 au 21 sep. 2021
➲ **Groupe 3**
85
Du 14 déc. 2020 au 27 sep. 2021
➲ **Groupe 4**
72/53

Contexte

Qu'on les appelle « cas lourd », « cas limite » ou autre formulation plus ou moins stigmatisante, les comportements dysfonctionnant et les troubles psychiques de ces personnes font craquer les institutions, affolent les équipes et les renvoient à un sentiment d'impuissance. Le décryptage et l'évaluation de ces situations particulièrement complexes obligent à croiser plusieurs compétences, issues de secteurs différents et de cultures professionnelles différentes.

Action de formation en partenariat avec l'ARS Pays de La Loire et l'ANFH.

Durée : En raison de la construction spécifique de l'action, les dates exactes vous seront données après la validation de votre inscription.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche s'appuie sur l'alternance de :

➲➲ Phases de coopération (4 séquences de 3 heures 30 + 1 heure de FOAD + 2 réunions de préparation à la formation + 1 séquence de retour d'expériences).

➲ Phases de développement de connaissances (5 séquences de 3 heures 30 dont 1 séquence de FOAD).

Objectifs

La formation s'inscrit dans une démarche de co-développement avec un nécessaire partage inter-institutions.

Elle ouvrira la réflexion vers des zones de chevauchement de compétences entre les équipes pour mieux coopérer ensemble, améliorer les pratiques professionnelles et faciliter la réponse aux besoins de la personne et ses proches.

Chaque groupe sera constitué de professionnels issus d'un même territoire et de secteurs d'activités différents (handicap, protection de l'enfance, santé mentale).

Prérequis

Public bénéficiaire

- **Public** : Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux en charge de l'accompagnement des personnes (jeunes et adultes), professionnels des établissements et services relevant de la protection de l'Enfance, professionnels des établissements de santé mentale
- **Pré-requis** : Aucun
- **Secteurs** : Structures telles que IME, ITEP, structures relevant de la protection de l'enfance, de la santé mentale, SAMSAH, SAVS, ESAT, EA, foyers de vie, EPSM,…amenées à travailler en réseau dans le cadre du parcours de vie de l'usager.

Du 14 déc. 2020 au 28 sep. 2021

Interlocuteur Opco Santé
Sara MONVIOLA
sara.monviola@opco-sante.fr
02 40 89 82 05

Interlocuteur OF
Catherine GIRARD
c.girard@cefras.com
02 41 30 29 64

Contenu

- **Les institutions et services ressources sur le parcours de la personne**

➲ S'approprier les dispositifs et services ressources visant à la prévention et la limitation des ruptures des parcours de soin et d'accompagnement sur un territoire
➲ Clarifier le type de liens existants entre l'ensemble des services
➲ Repérer les absences de liens entre institutions, leur sens, pour mieux se projeter sur d'éventuelles coopérations

- **La prise en compte de la souffrance psychique**

➲ Repérer ce qui fait souffrance psychique pour les personnes, dans les différents secteurs
➲ Clarifier ce qui fait sens dans le travail d'accompagnement des personnes avec troubles psychiques
➲ Repérer les zones de chevauchement de pratiques qui permettent de soutenir l'accompagnement des personnes en situations complexes

- **Partenariat et partage d'informations**

➲ Améliorer la cohérence dans et entre les établissements et services, dans le respect des personnes (usagers ou patient, sachant que cette réalité du partage d'informations est sensible, complexe et parfois contradictoire)
➲ Construire un cadre partenarial argumenté, grâce à la connaissance des règles professionnelles de chacun

Une démarche de co-développement

- **Alternance** des séquences d'apports de connaissances **et des séquences de co-développement** (4 séquences de 3h30 réparties sur l'ensemble du dispositif)

➲ Analyse d'une situation concernant les personnes souffrant de troubles psychiques et posant des problématiques de prise en charge et d'accompagnement
➲ Projections possibles, dans un esprit de coopération, pour chacun des secteurs